RÈGLEMENT
RENTRÉE DES ARTISTES
Chapelle des Pénitents
Du 18 septembre au 11 octobre 2026

Cette exposition proposée par la commune d'Aniane aura lieu **du vendredi 18 septembre au dimanche 11 octobre 2026** à la Chapelle des Pénitents.

L'ouverture de l'exposition est prévue **le vendredi 18 septembre à partir de 18h30 avec un vernissage.**

Cette exposition est réservée aux artistes locaux, habitant Aniane l'année en cours.

Elle est ouverte aux professionnels et aux amateurs, à toutes formes d'expressions plastiques.

Les artistes pourront présenter de 2 à 6 œuvres respectant la thématique proposée. Le nombre final retenu par les organisateurs sera en fonction de leur format et du nombre d'exposants. Ce choix est indépendant de tout critère de qualité.
Cette année le thème de l'exposition, proposé par le collectif des artistes anianais est : *Arbres et Compagnie*

Les tableaux, de préférence encadrés, devront être munis d'un système d'accrochage ; une étiquette collée au dos de chaque tableau ou œuvre indiquera le nom de l'auteur, ses coordonnées complètes et le titre de l'œuvre. L'artiste pourra, s'il le souhaite, établir un support avec une biographie, sa démarche ainsi que des photos de ses œuvres. (Format A4 recto /verso)

Il appartient aux exposants de se garantir pour les risques encourus.

La Commune ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte, vol ou détérioration des œuvres.

L'accrochage et la disposition des pièces se feront sous la responsabilité de la Commune et avec la collaboration d'un ou plusieurs membres référents, désignés par le collectif, pour assurer, avec les représentants de la commune, la scénographie et l'harmonie de l'ensemble de l'exposition

Si des visiteurs sont intéressés par l'achat d'une œuvre, cette vente doit s'effectuer en dehors de l'espace d'exposition.

Les œuvres doivent impérativement être déposées dans la chapelle des Pénitents le Lundi 14/09 de 14h à 19h. Elles resteront en place jusqu'au dimanche 11 Octobre.

L'artiste qui serait dans l'impossibilité de les déposer ce jour-là, devra s'arranger avec un membre du collectif, s'il en fait partie ou contacter le service culture par avance par mail : culture@ville-aniane.fr ou au 04 67 57 63 91.
L'exposition sera ouverte à minima du mercredi au vendredi de 15h30 à18h30 et les week-ends de 10h30 à 12h30 et de 15h30 à 18h30. La surveillance sera assurée à tour de rôle par les exposants qui s'engagent à assurer au minimum 2 tours de garde, selon les besoins.

Les exposants responsables de l'ouverture devront communiquer leur nom et s'engage au respect des règles d'usages et de sécurité en vigueur dans la Chapelle.

La municipalité s'engage à créer les outils de communication nécessaires à la promotion de l'événement. Les exposants seront sollicités via le référent pour en assurer la diffusion.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Chaque artiste plasticien devra retourner **au plus tard le 02 septembre à la mairie :**

Service culture - 50 bd Félix Giraud.
Email : culture@ville-aniane.fr

Le règlement signé, accompagné de la mention « Lu et approuvé », la décharge de responsabilité, et le bordereau d'inscription

Les œuvres devront être reprises le **lundi 12 Octobre de 10h à 12h** afin de permettre à l'exposition suivante de se mettre en place. **Les artistes exposants participeront à la remise en état du site d'exposition.**

Date :

Nom : Prénom :

Signature *(précédée de la mention « Lu et approuvé »)*

Bulletin d'inscription

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Mail :

Œuvres exposées :

Nb	Titre	Nature (sculpture, peinture...)	Dimensions
1			
2			
3			
4			
5			
6			

Description ou Photo des croquis ou esquisses :

1	
2	
3	
4	
5	
6	

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Je soussigné(e) décharge
la commune de toutes responsabilités en cas de perte , vol ou détérioration de mes œuvres exposées lors de l'exposition à la Chapelle des Pénitents du 18 septembre au 11 octobre 2026.

Le 2026

Signature :

Service culture Mairie - 50 bd Félix Giraud - Aniane 34150 - Tél : 04 67 57 63 91 - culture@ville-aniane.fr